



## N°7 - Août 2016

1

Nous voici au terme de notre saison 2015-2016 des activités du Centre d'études Jacques Georgin. Le deuxième trimestre a été effectivement bien chargé avec trois conférences-débat (dont vous trouverez un compte-rendu circonstancié dans la présente infolettre), ainsi que par l'organisation du troisième Congrès doctrinal DéFI, le 5 juin dernier, qui comportait les volets « Economie & Fiscalité », « Mobilité », « Emploi & Formation ».

Le conseil d'administration du CEG s'est aussi élargi, le 21 mars dernier, de cinq nouveaux administrateurs en les personnes de Nicolas Dujardin et de Lise Lefebvre, collaborateurs à la cellule wallonne de DéFI, de Jean-Noël Gillard, collaborateur parlementaire au Parlement bruxellois, de Sophie Rohonyi, collaboratrice parlementaire à la Chambre, et de Jean-Marie Sohier, consultant et formateur.

2016, année  
thématique  
**DéFI**



**#AmélioronsL'Avenir**

defi.eu

Le Centre d'études Jacques Georgin, qui coordonne le contenu de l'année doctrinale DéFI 2016 « #AmélioronsL'Avenir », se félicite de l'excellente tenue des trois premiers Congrès, de l'enthousiasme des militants et des cadres du parti, mais aussi de la crédibilité renforcée du discours politique du parti acquise à l'extérieur, de par la présence et les interventions d'experts académiques ou issus de la société civile au cours desdits Congrès, qui ont largement ouvert notre réflexion.

Par ailleurs la collection des publications du CEG s'est enrichie d'un nouvel opus avec la publication de notre *Focus* n°10, lequel reprend les travaux de notre colloque du 25 avril 2015 intitulé « Laïcité de l'Etat et citoyenneté partagée ». Ce *Focus* fouillé et étoffé par les contributions de près d'une dizaine d'experts et d'acteurs du monde associatif constitue une excellente source de documentation actualisée sur ce sujet de société (cfr. *infra* pour plus d'informations).



Parallèlement à la coordination des Congrès des 16 octobre et 11 décembre 2016, le CEG sera actif sur trois fronts au cours du mois de septembre :

- ▶ la publication d'un *Focus* numérique, consacré à la régionalisation des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui reprendra des témoignages de personnalités du monde de l'enseignement et des milieux culturels. Ces derniers souhaitent continuer à défendre l'institution Fédération Wallonie-Bruxelles, trait d'union indissoluble entre Wallons et Bruxellois, face aux vellétés de régionalisation de ses compétences exprimées dans le débat politique depuis le début de cette année. Ce *Focus* sera aussi l'occasion de présenter notre vision de l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- ▶ le 13 septembre 2016 aura lieu, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la conférence de presse conjointe DULBEA/CEG au cours de laquelle nous présenterons les conclusions du rapport final de l'étude confiée par le CEG au Département d'Economie Appliquée de l'Université libre de Bruxelles (DULBEA) sur les implications budgétaires et financières des transferts de compétences pour les entités fédérées francophones, en application de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat.
- ▶ le 20 septembre 2016 se déroulera notre première conférence de la saison 2016/2017 au Burogest Office (Namur), à 19h, sur le thème de l'innovation en Régions wallonne et bruxelloise (dans ses aspects économiques, scientifiques et juridiques) avec comme orateurs Pierre Van Renterghem, directeur de WALBEO, Carine Lefevre, directrice de CoRI Coatings, Vincent Cassiers, professeur de droit à l'UCL. Cette conférence devait initialement se dérouler le 24 mars dernier, mais a été reportée suite aux attentats de Bruxelles du 22 mars 2016.

Le CEG entend au cours des prochains mois poursuivre le travail de réflexion qu'il a entamé en septembre 2014, au service de DÉFI, afin d'accroître le potentiel d'influence politique du parti à Bruxelles et en Wallonie, au travers d'un déploiement d'initiatives qui ont pour but la réconciliation de l'économique, du social et de l'environnement en une troisième voie généreuse.

Nous vous remercions pour votre fidélité à nos activités et vous donnons rendez-vous à la rentrée.

**Pour le Bureau du CEG,  
Charles-Etienne LAGASSE  
Président du CEG**

3

**30 avril 2016**

**Participation du CEG au colloque  
organisé conjointement par DéFI  
Brabant wallon et La Pensée et  
les Hommes : " Quelle laïcité  
politique en Wallonie ? "**



4

Le 30 avril 2016, le CEG a été le partenaire du colloque « Laïcité » organisé conjointement par DéFI Brabant wallon et par *La Pensée et les Hommes* au Waux-Hall de Nivelles.

Le thème de la laïcité politique, porté avec détermination par le CEG et par DéFI depuis plus d'un an, est plus que jamais d'actualité depuis les attentats de Bruxelles et est au coeur des réflexions que nous devons avoir pour faire grandir le « mieux vivre ensemble » ou le sens de la civilité, comme le rappelle l'anthropologue Jean-Philippe Cornelis.



Les attentats qui se sont multipliés cet été en Europe et ailleurs doivent renforcer notre détermination à combattre les obscurantisme et la barbarie.

Les orateurs en étaient Vincent de Coorebyter, philosophe et ancien directeur général du CRISP, et Chemsî Cheref Khan, administrateur de *La Pensée et les Hommes*. Olivier Maingain, président de DÉFI, retenu par des ennuis de santé, n'avait pu être des nôtres.

5

Nul ne peut nier que le débat a pris une tournure très politique : en effet, la N-VA a exprimé récemment dans la presse francophone son refus d'inscrire le principe de la laïcité de l'Etat dans la Constitution.

La laïcité de l'Etat ne vise pourtant aucunement à remettre en question les grands compromis historiques qui sous-tendent la société belge, comme la pluralité des réseaux scolaires, le principe d'un financement des cultes. Si la Constitution belge consacre implicitement le principe de neutralité, il ne peut suffire par lui-même pour constituer une base juridique certaine face aux problèmes de notre temps et qui préoccupent les citoyens : le port de signes distinctifs religieux dans l'espace public, le financement des cultes par des puissances étrangères, l'attitude à adopter face à des comportements déviants...

A cet égard, l'inscription du principe de la laïcité politique dans la Constitution sert un objectif fondamental et fédérateur : consacrer l'autorité de l'Etat par rapport à toute autre autorité religieuse ou morale, ce qui signifie que la loi civile doit prévaloir sur tout prescrit religieux ou philosophique. Ce fut d'ailleurs la conclusion de ce colloque faite par le président du CEG, Charles-Etienne Lagasse. Nul doute que ce débat, qui est loin d'être clos, continuera à faire chorus dans les prochains mois.

Pour être au fait de cette question, n'hésitez pas à commander le *Focus* n°10 du Centre d'études Jacques Georgin qui consacre les actes de notre colloque du 25 avril 2015, intitulé « Laïcité de l'Etat et citoyenneté partagée », disponible gratuitement soit sous forme de brochure, soit en version numérique.

**Infos :** Christophe Verbist, directeur du CEG, au 02 533 30 16 ou par courriel à [chverbist@cejg.be](mailto:chverbist@cejg.be)

---

**21 mai 2016**

## **Le CEG et DéFI Luxembourg lancent la réflexion pour de nouvelles pistes dans la lutte contre la désertification médicale en milieu rural**

Le Centre d'études Jacques Georjin, en collaboration avec DéFI Luxembourg, a le plaisir de vous inviter à la conférence-débat :

**"Vers de nouvelles solutions pour lutter contre la désertification médicale en milieu rural"**

**Samedi 21 mai, de 10 à 13h**



Le 21 mai dernier, Marche-en-Famenne accueillait un colloque sur la désertification médicale en milieu rural. Celui-ci était organisé par la Fédération luxembourgeoise de DéFI et le CEG dans le cadre des « Chantiers de la Ruralité » de DéFI.

Jonathan Martin, président provincial de DéFI, revient sur les raisons de ce colloque : « *Les projections inquiétantes de l'asbl des Postes médicaux de garde Luxembourg-Dinant confirment une pénurie médicale galopante. Et force est de constater que les initiatives et aides existantes ne suffisent pas à l'enrayer. Il est donc devenu impératif de tester de nouvelles pistes. Et c'est justement pour réfléchir à de nouvelles solutions que ce colloque a été organisé. Du côté de DéFI, les députés fédéraux DéFI ont déposé, l'année dernière, une proposition de résolution à la Chambre afin de mettre en place un projet-pilote dans six communes qui évoluent vers une pénurie totale. Cette initiative constitue une réponse parmi d'autres. Nous sommes, en effet, parfaitement conscients qu'il n'y a pas de recette miracle : la réponse ne peut être que multi-facettes, intégrée.* »

C'est un beau panel de spécialistes que DéFI Luxembourg et le CEG avaient convié à cette matinée de réflexion.

Après une introduction conjointe de Jonathan Martin et de Charles-Etienne Lagasse, c'est le docteur Guy Delrée, président du FAG, le Forum des Associations de médecins généralistes, qui fut le premier à s'exprimer. Pour le généraliste de Marche, il importe d'agir sur deux axes : l'attractivité et la rétention des jeunes et des moins jeunes.

Concernant l'attractivité, il faut, selon lui, casser les a priori, attirer en amont via les stages et l'assistantat, défrayer l'éloignement via des bourses, aider au montage de pratiques de groupe, disposer d'une 2<sup>e</sup> ligne performante ou encore résoudre le problème de la garde. Faut-il un passage obligé en milieu rural pour les étudiants ? Guy Delrée ne le pense pas et estime qu'il faut privilégier le volontariat.

Pour ce qui est de la rétention, le Marchois avance les orientations suivantes : la revalorisation du métier de généraliste, l'aménagement de la fin de carrière, les dispenses de gardes et le soutien aux médecins en place (ordre des médecins, cercles...).

Le docteur Paul De Munck, vice-président du Groupement belge des omnipraticiens (GBO), succéda au « régional de l'étape » dans la prise de parole. Parmi les pistes avancées, on retiendra la nécessité de renforcer l'image de la médecine générale (et de la médecine générale rurale) dans les facultés, une réforme du programme Impulseo, la mise à disposition de bureaux par les pouvoirs locaux et l'idée de généralistes vacataires (médecine générale mobile) dans des communes dépourvues de médecins.

*« Développer une politique du bien-être et couvrir les zones rurales en soins de première ligne, c'est une question de démocratie sanitaire, de santé publique. Et la fin justifie qu'on y mette les moyens... même en temps de crise »*, conclura le patron du GBO.

Après le docteur De Munck, le docteur Roland Lemye, vice-président de l'ABSyM, l'Association Belge des Syndicats Médicaux, est venu compléter les propos de ses collègues.

Pour clôturer le tour de table, nous avons invité une étudiante en médecine, Manon Hismans, à venir présenter la vision « étudiante » du problème; pour l'occasion, la jeune femme avait pris la peine d'interroger plusieurs étudiants afin de connaître leurs préoccupations par rapport aux zones rurales. *« Ils veulent une qualité de vie, d'où leur intérêt pour la pratique de groupe. Par*

ailleurs, pour les stagiaires, deux heures de train, ce n'est pas possible. Le médecin doit fournir le logement », résumera l'étudiante de l'ULB. En outre, elle a tenu à rappeler tout le problème de l'image de la médecine générale dans les facultés. « A l'université, les profs sont souvent des hospitaliers. Donc, on ne valorise pas souvent la médecine générale », rappelle celle qui fut parmi les organisateurs de la « Journée médecine générale » à l'ULB.

Du débat avec la salle, on retiendra l'intervention d'une représentante de l'Unécof (Union des étudiants de la Communauté française), Maryline Ledoux. Celle-ci a pointé la vision sacerdotale du métier de certains maîtres de stage, qui serait de nature à décourager les stagiaires.

La matinée s'est terminée par l'intervention de la députée Caroline Persoons, cheffe de groupe DéFI au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette dernière plaide depuis longtemps pour une révision de la répartition des numéros INAMI entre le Nord et le Sud, et n'a pas manqué d'enfoncer, à nouveau, le clou lors de son intervention. « Cette répartition 60/40 menace l'accès à la santé pour tous. Sur les données communiquées récemment par la presse, on voit clairement que certaines régions de Wallonie sont en pénurie. A cause de ce problème du numerus clausus, c'est tout l'avenir de la qualité des soins de santé qui est mis en jeu. Nous devons concrétiser les idées avancées par nos orateurs, ce matin, pour répondre rapidement aux besoins dans la province de Luxembourg et il faut que le gouvernement fédéral adapte les quotas par rapport à la situation actuelle, mais surtout par rapport aux besoins dans 10, 15 ou 20 ans. C'est essentiel ! »

Au final, des orateurs et des exposés de qualité et des hypothèses de travail en vue d'évoquer des solutions durables à ce qui constitue assurément un enjeu de santé publique :

- ➔ en amont : le renforcement de la valorisation de l'enseignement de la médecine générale au sein du corpus des études de médecine; l'organisation des « MG days » dans les universités; les stages en médecine générale rendus obligatoires dans le cursus des études de médecine, sans oublier la question des quotas et sous-quotas (numerus clausus) tant au niveau fédéral qu'au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- ➔ en aval : la stimulation des pratiques de groupe et du volontariat; l'activation des Fonds Impulseo et Assisteo; le partenariat avec d'autres pouvoirs publics tels que les provinces; la multidisciplinarité.



**21 juin 2016**

## **Conférence du CEG " Quelle trajectoire climatique et environnementale pour la Belgique après la COP 21 ? "**



Le Centre d'études Jacques Georgin vous invite à une conférence-débat :

**" Quelle trajectoire énergétique et environnementale pour la Belgique après la COP 21 ? "**

**Mardi 21 juin 2016, de 19 à 21h**

Infos  
au verso

9

Ce 21 juin avait lieu la dernière conférence de notre saison sur le thème de la politique climatique et environnementale après l'accord de Paris sur la COP 21.

Les orateurs - Vincent Van Steenberghe, expert climatique au SPF Environnement, Arnaud Collignon, conseiller climat-énergie à Inter-Environnement et Juliette Boulet, porte-parole de Greenpeace Belgique - ont tous insisté sur les éléments suivants :

- une trajectoire bas carbone est techniquement possible,
- les investissements publics et privés devront être importants,
- un réel glissement vers une fiscalité verte doit être opéré,
- la politique européenne en matière énergétique doit être davantage coordonnée,
- il convient d'assurer une variabilité des énergies renouvelables,
- le recours à la biomasse comme SER doit être limité,
- l'efficacité énergétique doit être améliorée.

D'autres éléments de fond ont été exposés au cours de cette conférence :

- 80.000 emplois à l'horizon 2030 dans le cadre de l'application des scénarios dits « bas carbone »
- le prix de l'énergie va augmenter dans l'évolution vers la société bas carbone,
- mettre fin à l'étalement urbain et accélérer la rénovation du bâti,

- augmenter le taux de transport partagé et miser sur le rail et le fluvial,
- la transition énergétique post 2025 devra intégrer nécessairement le recours aux centrales à gaz dans un premier temps,
- l'éolien offshore représente un coût public important ainsi qu'un choix politique : les Régions ont la responsabilité de la production des SER

10

Au cours de la conférence on a mis en évidence tout particulièrement l'étude menée par Climact et VITO pour le compte du SPF Environnement et Santé publique datée de novembre 2013, laquelle a envisagé cinq trajectoires/scénarios bas carbone à l'horizon 2050. Comme postulat, aucun des cinq scénarios ne suppose que la production industrielle puisse être utilisée comme un levier pour réduire les émissions du secteur industriel ; au contraire, l'analyse indique que la transition est compatible avec une croissance industrielle. Ces scénarios impliquent des changements importants de la part de tous les acteurs de la société.

Deux autres considérants de base :

- l'agriculture représente une part significative des émissions pour les cinq scénarios ci-dessous en vue de 2050 ;
- sur le plan industriel, l'utilisation de la technique CSC (captage et stockage du carbone) est retenue dans 4 scénarios sur 5.

Notons que l'étude a mis au point également un outil internet interactif accessible sur [www.climat.be/2050](http://www.climat.be/2050) ; des scénarios préenregistrés y sont disponibles dont les cinq élaborés par l'étude. En changeant le niveau d'ambition d'un ou plusieurs leviers, il est possible de construire d'autres scénarios et d'évaluer leurs impacts sur les émissions de GES, ainsi que sur un ensemble d'autres variables déterminantes.

### Quels sont ces cinq scénarios ?

- **Scénario dit « central »** activant tous les leviers sans les pousser au maximum ;
- **Scénario dit « comportement »** mettant l'accent sur les possibilités de réduction des émissions GES (gaz à effet de serre) au moyen de changements ambitieux au niveau des comportements et des styles de vie (demande de mobilité moindre ; diminution de la consommation de viande ; diminution du chauffage et du refroidissement des habitations). Ce scénario induit en amont des investissements accrus dans les transports

publics, davantage de télétravail ainsi que de sensibilisation aux changements climatiques censés stimuler des changements de comportements et de mentalités ;

- ③ **Scénario dit « technologies »** mettant l'accent sur les évolutions technologiques (niveaux d'électrification dans le secteur du transport et du bâtiment, changements dans les processus industriels, capture et stockage de carbone – CSC - dans le secteur de l'énergie...) et jusqu'où un grand déploiement des technologies peut rencontrer les objectifs de décarbonisation ;
- ③ **Scénario « réduction 95% GES »** présentant le niveau d'ambition le plus élevé et combinant des changements de mode de vie et les solutions techniques ;
- ③ **Scénario « Intégration Union européenne »** se concentrant sur l'offre et reposant sur l'hypothèse d'un réseau électrique européen fort développé, une intégration des marchés européens de l'énergie et leurs infrastructures partagées. Dans ce scénario, le système énergétique est basé en majeure partie sur des sources d'énergie primaire renouvelable.

### Dans le secteur des transports :

La réduction de la demande de mobilité et l'électrification sont déterminantes. Le transport est un secteur disposant d'un potentiel important de réduction des émissions GES par l'intermédiaire :

#### 1/ de la réduction de la demande de mobilité

Le volume de transport est réduit grâce à deux leviers de comportement :

- une réduction de la demande de mobilité par individu combinée à un changement d'habitude consistant à délaissier la voiture au profit de transports en commun ou de modes de transports doux ;
- en matière de marchandises, changement des moyens de transport en faveur des trains ou des bateaux par rapport aux camions.

#### 2/ de l'utilisation des technologies appropriées

Dans le scénario « central », 80% du parc automobile en 2050 est constitué de voitures électriques hybrides rechargeables, électriques à batteries ou à piles à combustibles. L'efficacité énergétique en est améliorée au regard de l'usage des moteurs à combustion interne.

**Dans le secteur des bâtiments :**

Le taux de rénovation des bâtiments doit augmenter et les systèmes de chauffage alimentés par des combustibles fossiles doivent être remplacés par des systèmes de chauffage écologiques (principalement des pompes à chaleur) afin de réduire de manière significative la demande finale en énergie des bâtiments

**Dans le secteur industriel :**

L'amélioration de l'efficacité énergétique associée à un changement des combustibles utilisés (nouveaux processus à faible intensité de carbone et application CSC) permettront de réduire les émissions. Une grande vigilance doit toutefois être observée sur le plan de la concurrence internationale (afin d'éviter tout risque de fuites de carbone). Il faut noter que par rapport au secteur des transports et du bâtiment de 1990 à 2010, les émissions du secteur industriel ont baissé de manière très significative en partie à cause du déclin de l'activité (à cet égard, les bons résultats wallons en matière de réduction de GES sont dus à la désindustrialisation).

**Dans le secteur agricole :**

Le potentiel technique de réduction est relativement limité, mais des leviers comportementaux tels qu'une baisse de la consommation de viande peuvent jouer un rôle important :

- l'agriculture dispose d'un plus faible potentiel de réduction des émissions par rapport aux autres secteurs ;
- les scénarios supposent une continuité du système de production actuel centré sur les gains de productivité et la production alimentaire ;
- le secteur agricole doit aussi se focaliser sur la biodiversité, les services écosystémiques et la production de bioénergie.

**Dans le secteur de la production d'énergie :**

La part de l'électricité dans le mix énergétique doit augmenter considérablement et peut provenir des sources d'énergie renouvelables.

Une réduction de la demande en énergie dans tous les secteurs se traduit par une réduction de l'ensemble de la demande en énergie ; dans les cinq scénarios, la part de l'électricité dans le mix énergétique augmente. Un objectif de 80 à 95% de réduction des émissions de GES ne peut être atteint que grâce à une réduction significative des émissions de transport et des bâtiments, notamment par l'électrification de la demande en énergie.

Les sources d'énergie renouvelables intermittentes (le photovoltaïque et l'éolien) représentent une part significative dans la production d'électricité en 2050.

Les SER non intermittentes jouent également un rôle-clé (géothermie et biomasse). Un certain volume net d'importation d'électricité est envisagé, plus particulièrement dans le scénario « Intégration UE ».

### **La diminution de la demande en énergie est essentielle :**

L'étude démontre que la combinaison de l'efficacité énergétique avec les changements de comportement peut conduire à des réductions importantes de la demande en énergie.

### **L'usage des combustibles fossiles diminue de manière substantielle et l'utilisation des SER augmente de manière significative :**

- la production d'énergie à partir de SER (solaire et éolien majoritairement, biomasse et géothermie dans une moindre mesure) devra augmenter atteignant en 2050 un niveau 4 x supérieur à celui de 2010 ;
- les centrales électriques au gaz sont censées remplacer l'usage des combustibles fossiles après 2020 avant d'être progressivement remplacées par les SER ou la CSC.

### **La biomasse durable sera importante dans le cadre de la transition bas carbone, mais suscite des interrogations :**

- incidence directe et indirecte de l'utilisation des sols ?
  - effets sur les moyens d'existence locaux et sur les écosystèmes naturels ?
  - effets sur les prix des denrées alimentaires au niveau global ?
- L'introduction de critères de durabilité dans l'évaluation du potentiel de la biomasse varie considérablement.

### **Le recours aux SER intermittentes (solaire et éolien) va augmenter considérablement :**

Le scénario « Intégration UE » permet d'envisager un niveau d'interconnexion supérieur avec les pays limitrophes où la part de ces SER atteint 60%.

D'un point de vue européen, la solution optimale requiert une augmentation de la capacité de distribution en Belgique, qui deviendrait une plateforme de distribution de l'électricité au cœur de l'Europe.

## Des dépenses d'investissement considérables seront requises pour réaliser cette transition bas carbone, compensées par des dépenses réduites en combustibles :

- dans le secteur du transport : le passage d'investissements dans des modes de transport individuel (exemple : achat de véhicules) vers des investissements dans les transports collectifs (exemple : achat de bus et de trains) représente la majeure partie des coûts
- dans le secteur des bâtiments : investissements en pompes à chaleur (...)

## Coût annuel moyen du système pour chaque scénario (en millions d'euros) :

Scénario « central »	36.930
Scénario « comportement »	35.641
Scénario « technologie »	39631
Scénario « -95% GES »	44395
Scénario « Intégration UE »	50958

## Conclusions

1/Les réductions de GES suivent un rythme régulier dans tous les secteurs, à l'exception du secteur de l'énergie jusqu'en 2025 en raison de la sortie progressive du nucléaire.

2/Pour atteindre l'objectif de 95% de réductions domestiques en 2050, des réductions plus conséquentes s'imposent plus tôt, à savoir 40% en 2020, 60% en 2030, et environ 80% en 2040.

3/Si les scénarios bas carbone sont mis correctement en application, les investissements importants dans l'efficacité énergétique, l'infrastructure, la flexibilité, les énergies renouvelables et les interconnexions sont compensés par la baisse des dépenses en combustibles.

4/Ces scénarios offrent des opportunités, telles que la rénovation des bâtiments, le développement de l'infrastructure énergétique et le renforcement de l'efficacité énergétique.

Les présentations en Powerpoint des orateurs sont disponibles auprès de Christophe Verbist, directeur du CEG, sur simple demande (02 533 30 16 - [chverbist@cejg.be](mailto:chverbist@cejg.be))